

Conseil général des ponts et chaussées

Arrêté du 29 mars 2007 relatif à la nomination du coordonnateur de la mission d'inspection générale territoriale n° 2 Ile-de-FranceNOR : *EQUV0790798A*

Vu le décret n° 05-470 du 16 mai 2005 relatif au conseil général des ponts et chaussées et notamment son article 8,
Vu l'arrêté du 30 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation du conseil général des ponts et chaussées et notamment son article 4 ;

Vu la décision n° 01-2005 du 22 juin 2005 du vice-président du conseil général des ponts et chaussées relative aux Inspections des services ;

Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées,

Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 14 mai 2007, M. Lempereur (Paul), inspecteur général de l'équipement, est nommé coordonnateur de la mission d'inspection générale territoriale n° 2 (Ile-de-France), en remplacement de M. Farran (Pierre), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
Fait à Paris, le 29 mars 2007.

*Le ministre des transports, de l'équipement
du tourisme et de la mer,
Dominique Perben*